



Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 6 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

Afin de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et sur les projets de la commune j'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Bagatelle le 13 décembre 2014.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES AU QUARTIER BAGATELLE

- **Propreté urbaine / Déjections canines**

Certains riverains se sont plaints du manque de propreté le long du Terminus des bus 43, boulevard du Général Koëinig ; les services en ont été informés ainsi que la RATP afin qu'une solution rapide soit apportée au problème.

Le manque de civisme de certains propriétaires de chiens a également été pointé du doigt, en particulier dans votre quartier, rues de Windsor et de la Ferme.

J'ai demandé aux services de mener une opération spécifique de nettoyage dans ces rues et de programmer la réalisation de résines aux pieds des arbres, plus faciles à nettoyer que les stabilisés existant actuellement rue de Windsor.

La ville dépense près de 300.000 € par an contre les déjections canines. Une politique active de sensibilisation et de verbalisation (35 €) a été mise en place suite à l'augmentation du nombre de distributeurs de sacs pour déjections canines et de porte-sacs, cet effort sera poursuivi mais j'en appelle au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour continuer à rendre Neully plus propre.

- **Stationnement aux abords de la Fondation LVMH**

La Fondation Louis Vuitton, dédiée à l'art contemporain, vient d'ouvrir ses portes. Aucun parking n'ayant été prévu pour accueillir les visiteurs, du fait notamment de la charte d'aménagement et de développement durable existant pour protéger le bois, les voiries situées aux abords du bois de Boulogne risquent d'être saturées par les visiteurs qui se rendront en voiture à la Fondation.

C'est pourquoi, afin de prévenir ce risque, une délibération a été adoptée lors du conseil municipal de septembre permettant, en cas de dégradation de la situation du stationnement, de créer un stationnement payant le week-end dans ce secteur pour les véhicules ne disposant pas d'un macaron résident.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points soulevés lors de cette visite (livraisons rue Deloison, jeux de ballons, banc, pigeons etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 13 décembre.

PROBLEMATIQUES GENERALES

• Feux de cheminées

L'arrêté inter-préfectoral interdisant les feux d'agrément dans les cheminées à foyer ouvert n'entrera finalement pas en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Dès le mois de mars 2014 j'avais alerté la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur la portée écologique très limitée de cette mesure, alors même que le logement et le tertiaire ne sont pas les principaux émetteurs de gaz à effet de serre et que le chauffage au bois ne représente que 7% du volume des particules fines, considérées comme dangereuses pour la santé.

Je me réjouis donc que la Ministre soit revenue sur cette incompréhensible interdiction.

• Déneigement des trottoirs

Neuilly ayant connu plusieurs épisodes neigeux ces dernières années, je tiens à rappeler qu'un arrêté réglementaire permanent sur le déneigement et la lutte contre le verglas a été pris en février 2010, en vertu de l'article 99-8 du Règlement Sanitaire Départemental des Hauts-de-Seine autorisant le Maire à réglementer les obligations spéciales des riverains des voies publiques.

Cet arrêté est consultable sur le site Internet de la Ville ainsi qu'en mairie, sur le registre du conseil municipal.

Les propriétaires (ou locataires) de terrains, d'immeubles ou leurs préposés, les propriétaires (ou locataires) de commerces et généralement de tous les locaux ayant immédiatement accès sur la voie publique sont ainsi tenus, sur toute la longueur du trottoir bordant leurs immeubles ou commerces :

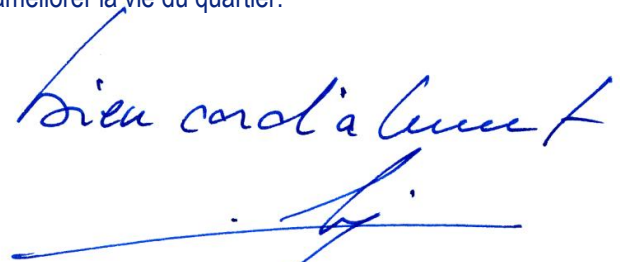
- en cas de neige : de saler et balayer celle-ci, après grattage au besoin, jusqu'au caniveau lorsque les trottoirs sont asphaltés
- en cas de verglas : d'épandre du sable ou tout autre matériau approprié (cendres, sciure de bois...)

Les services municipaux assurent quant à eux une permanence 24h/24 et ont pour obligation de déneiger et sabler l'ensemble des chaussées, en traitant en priorité les grandes artères, le centre-ville, les zones commerçantes et la desserte des écoles et transports en commun. Parallèlement les parvis et places sont également traités.

Je sais pouvoir compter sur la responsabilité de chacun pour garantir la sécurité de l'ensemble des déplacements sur notre ville durant la période hivernale.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Bagatelle.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN
Député des Hauts-de-Seine

INFORMATION A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DE COPROPRIETE

Si vous souhaitez recevoir la newsletter « Lettre aux responsables de copropriété » remplissez le formulaire prévu à cet effet sur le site de la Ville www.neuillysurseine.fr/coproprietes